



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le DIX AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2018

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : M. AUFFRET -- R. AUBAULT-- JL. GIRAUD - G. BARRA - **Adjoints**

S. ALLEG -- S. BEURRIER - E. MENUT - A. PELLEGRINO-- A. RASKIN -- J. ROBERT HENSELER -- JC. SANSONI-- C. VELAY
N. DEDULLE - S. LELUIN -- **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT) -- A. DUBOIS (pouvoir donné à S. ALLEG) -- C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à G. BARRA) -- N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) -- J. TOQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents non excusés : N. BARRECA -- J. RAYNAUD -- M. RAYNAUD

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 -- BUDGET COMMUNE M14 AFFECTATION DES RESULTATS

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la commune M14, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3.104.649,71 €	647.725,54 €
Recettes	3.616.975,79 €	338.815,37 €

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2017 fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **783.303,09 €.**
- Un excédent cumulé d'investissement de : **923.424,40 €.**

Mais un reste à réaliser en dépenses de 1.073.483,31 € et un reste à réaliser en recettes de 475.056,21 €.

Il est à noter que M. le Maire a quitté la séance.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2017 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement -- compte R -1068	618.904,55 €
Solde d'exécution reporté -- compte R - 002	164.398,54 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté -- compte R - 001	923.424,40 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Camille BOUGE.